

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois mars à 18 Heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 18 mars 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : M. OZENNE Benoit – Mme BIEGANSKI Virginie – M. LOISEAU Dominique – Mme COURQUIN Christine – M. BRAILLY Guy – Mme HANOT Laëtitia -M. RICHARD Frédéric – Mme DOUAY Sophie – M DUBUC Julien – M LEPAGE Philippe – Mme MAISON Aurore – M. SEVELIN Emilien – M. MASSON Cyril.

ABSENTS EXCUSES : Mme GIFFARD Pascaline qui donne procuration de vote à M. MASSON Cyril.

EXCUSEE ET ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Mme MAISON Emelyne est arrivée en fin de séance à l'examen des affaires et questions diverses.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame COURQUIN Christine est désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes du bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié
 conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est adopté à
 l'unanimité des Membres présents ou représentés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil
 municipal élit un Président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Administratif.

Mme BIEGANSKI Virginie, élue Présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice
 2020, dressé par Monsieur le Maire.

Mme BIEGANSKI Virginie, Présidente de séance :

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer selon
 les tableaux ci-dessous

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	962 243,39	320 510,91	1 282 754,30
DEPENSES	860 037,57	105 509,05	965 546,62
	+ 102 205,82	+ 215 001,86	317 207,68

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat de clôture Exercice 2019	Résultat exercice 2020	Reste à réaliser 2019	Résultat de clôture Exercice 2020
Fonctionnement	628 585,45	102 205,82		730 791,27
Investissement	-210 785,10	+215 001,86	56 518,80	- 52.302,04

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités
 annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report
 à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée
 et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
 Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

► APPROUVE le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 730.791,27 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	102 205,82 €
B) Résultat antérieur reporté	628 585,45 €
C) Résultat à affecter (A + B) Hors reste à réaliser	730 791,27 €
D) Solde d'exécution d'investissement	4 216,76 €
E) Solde des restes à réaliser	- 56 518,80 €
F) Besoin de financement (D + E)	- 52 302,04 €
Affectation :	
Affectation en réserve en investissement (R 1068)	52 302,04 €
Report en fonctionnement (R 002)	678 489,23 €

PARTICIPATION FINANCIERE AU SMUR DE EU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide d'accorder pour l'année 2021, une aide au fonctionnement du SMUR de EU qui intervient occasionnellement sur la Commune (5 fois en 2020) d'un montant de 300 euros.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 (Associations Hors Commune)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide d'attribuer pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- Association des Amis de Pavillons Allard et Isabelle de EU.....50 euros
- Association Conseil Juridico-Social Vimeu-Bresle de Friville-Escarbotin.....50 euros

GRATIFICATION STAGIAIRE

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide d'accorder une indemnité de 50 euros par semaine de présence à un jeune homme de la Commune, élève de la Maison Familiale Rurale d'Yzengremer, pour sa formation en alternance à la Commune de Dargnies durant la période de février à juin 2021.

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des Membres présents ou représentés, de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre.

PRESENTATION 1^{ER} ESQUISSE AMENAGEMENT RD 2

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la première esquisse du projet d'aménagement des rues de Cornehotte et Joliot Curie réalisée par le Cabinet V3 D.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal les informations suivantes :

- L'attribution d'une subvention d'un montant de 20.820 euros par la Région Hauts-de-France pour le remplacement des fenêtres aux écoles.
- Le possible changement à compter du 1^{er} mai du jour de collecte des déchets verts.
- La demande de l'opérateur FREE pour un raccordement en fibre optique par la pose de câble en aérien sur de nouveaux poteaux accolés aux existants, solution pour laquelle une réponse défavorable a déjà été donnée, lui préférant une solution en génie civil en souterrain
- La livraison des armoires destinées à l'archivage pour la Mairie
- L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'un méthaniseur par la SAS Vimagri Energie
- L'état d'avancement de la procédure de démolition de la maison frappée d'un arrêté de péril imminent

Monsieur LOISEAU Dominique fait le point sur les travaux de sécurisation dans la rue Jules Ferry, il précise que la réalisation de la surbaisse et l'aménagement du carrefour sont prévus pour les prochaines vacances scolaires, viendra ensuite la pose des barrières. Le côté de stationnement des véhicules est encore en réflexion.

La séance est levée à 19 H 40